

Dossier d'inscription 1ère semaine
Formule SUMMER HAND – Multi-activités
Stage du 10 au 16 Juillet 2022

Le Stagiaire (Remplir en majuscule l'ensemble du dossier)

Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le :/...../.....

Régime alimentaire spécifique : OUI NON

.....

Coller une Photo du
stagiaire ici

PAS D'AGRAPHES

Je pratique le handball dans le club de :

Ma catégorie pour la saison 2021/2022 est :

-11 ans -13 ans -15 ans

Pour la saison 2021/2022 je joue en :

Régional Départemental

Au niveau :

Excellence Honneur Promotion

Mon poste préférentiel est :

Ma taille de T-Shirt est : XS S M L XL XXL

Personne à contacter Tuteur légal:

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Adresse :

.....

Tél : Tél :

E-mail : E-mail :

Nous avons entendu parler du Summer Hand via :

Site du SAHB Site de notre club Bouche à oreille Affiche Flyer

Autre :

TARIFS 2022

Formule	Montant	Choix
Avec Hébergement – inscription avant le 31 MAI	509€	
Avec Hébergement – Inscription à partir du 1 ^{er} juin	559€	
Je souscris l'assurance annulation – contrat Perle d'APRIL voyage	19€ (non remboursable)	
Réduction	A partir du 1 ^{ER} Juin	
Offre famille* : remise pour chaque enfant (Nombre d'enfants de la même famille à préciser ici :)	30€	
Offre club* : remise par enfant à partir du 3ème inscrit (Nombre d'enfants du même club à préciser ici :) FAIRE UN ENVOI GROUPÉ	20€	
Montant TOTAL (à calculer)		
Joindre un chèque d'acompte de 250€ à l'ordre du SAHB		250
Solde du séjour a régler avant le 20 juin 2022 (à calculer)		

* remises non cumulables entre elles / non cumulables avec l'inscription première minute (avant 31 MAI)

Contrat Perle APRIL Voyage « Annulation » - 19€ (prime non remboursable) : Maladie, accident ou décès Franchise de 45 € - Conditions générale à disposition sur simple demande

Conditions d'annulation :

- Entre la date de réservation et 60 jours avant le 1^{er} jour de stage : frais de dossier de 100€ (non remboursables par l'assurance)
- Entre 59 et 30 jours avant la date du 1^{er} jour de stage : 30 % du montant global à payer
- Entre 29 et 8 jours avant la date du 1^{er} jour de stage : 80 % du montant global à payer
- Moins de 8 jours avant la date du 1^{er} jour de stage : 100 % du montant global à payer

Je soussigné(e), représentant légal de déclare exacts les renseignements reportés sur cette fiche. J'autorise mon enfant à participer aux activités organisées. J'autorise l'équipe d'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires pour que mon enfant reçoive des soins médicaux et chirurgicaux en cas d'accident. J'atteste avoir pris connaissance de toutes les clauses de conditions générales mentionnées et certifie les accepter.

Le

Signature du responsable légal de l'enfant (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Règlement intérieur

Pour permettre à tous de participer aux diverses activités dans les meilleures conditions possibles, il est essentiel d'avoir conscience que votre sécurité est sous la responsabilité des organisateurs. Il est donc obligatoire, pour ne pas vous mettre en danger ainsi que le groupe, de respecter les consignes et d'avoir un comportement irréprochable. Votre responsabilité reste engagée si vous ne respectez pas ces consignes.

En cas de délit (vol, dégradation de lieux ou de matériel, violence verbale ou physique ...) ou de manquement grave à ce règlement, le responsable du préjudice sera tenu de rembourser intégralement les dégâts occasionnés (assurance personnelle) et s'exposera à l'exclusion des activités proposées, voire à l'exclusion du reste du stage.

Dans ce cas, les frais et modalités de rapatriement au domicile sont à la charge du stagiaire. Des poursuites peuvent également être engagées. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'informer vos responsables légaux de tout agissement de ce type. En cas de non-respect de ce règlement intérieur, le participant au stage peut se voir exclure pour la durée restante du séjour. Dans ce cas, le rapatriement au domicile se fait à la charge du stagiaire et sa famille.

Stagiaire : Signature précédée de la mention manuscrite : "j'accepte le règlement intérieur"

Représentant légal : Signature précédée de la mention manuscrite : "j'accepte le règlement intérieur"

Autorisation de prise de photos d'une personne mineure

Je soussigné(e)(père, mère, représentant légal) laisse libre le droit à l'image de mon fils/ma fille pour d'éventuelles sollicitations de la presse dans le cadre du stage SUMMER HAND à Sélestat. Les photos et vidéos seront mises en ligne sur le site internet du Sélestat Alsace HandBall ou sur tout support adapté. SUMMER HAND à Sélestat s'engage à ne pas produire ou diffuser ces images dans un contexte susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation de la personne.

Fait à : le :

Signature :

Documents à transmettre

Les documents suivants doivent être renvoyés au secrétariat du SAHB avant le 20 Juin 2022 pour valider l'inscription de votre enfant :

- ✓ le dossier d'inscription (████████████████████)
- ✓ la fiche sanitaire (████████████████████)
- ✓ l'autorisation de sortie du territoire (████████████████████)
- ✓ photocopie de la carte d'identité ou du passeport valide du stagiaire (l'original devra être apporté lors du stage)
- ✓ photocopie de la carte d'identité ou du passeport valide du parent signataire
- ✓ le certificat médical ou attestation de santé de « non-contre indication à la pratique des activités physiques ou sportives »
- ✓ la photocopie de l'assurance « Responsabilité Civile »
- ✓ l'acompte de 250€ à l'ordre du SAHB (possibilité de payer en chèque ANCV et/ou Coupon Sport) avec le dossier d'inscription
- ✓ le solde du règlement avant le 20 Juin 2021

Les documents sont à envoyer à l'adresse suivante :

Secrétariat du SAHB – A l'attention de Alexis DEPUIS
6, Avenue Adrien Zeller
B.P. 80262
67606 SELESTAT Cedex

Pour l'offre Club (20€ de réduction par stagiaire à partir du 3ème inscrit), merci de faire un envoi groupé avec tous les stagiaires concernés. Un courriel de confirmation sera envoyé à la réception du dossier d'inscription. Un courriel d'explication avec le programme de la semaine sera envoyé 2-3 semaines avant le début du stage.

TROUSSEAU DU STAGIAIRE

Liste non-exhaustive

Pour les séances de handball prévoir :

- 8 T-shirts
- 8 Shorts
- 8 paires de chaussettes
- 1 paire de Basket de Salle
- 1 paire de claquette
- 1 boîte de « Compeed » (double peau pour ampoule)
- 1 Ballon (facultatif)

Autres choses facultatives :

- Ventilateur
- Clef USB ou autre pour les photos et vidéos
- Un tee-shirt sombre
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

A mettre dans la valise :

- Suffisamment de change pour 1 semaine
- 1 pyjama
- 1 Duvet ou drap plat
- 1 trousse de toilette (dentifrice, brosse à dent, gel douche)
- 1 casquette
- 1 gourde
- Lunettes de soleil
- Au moins 2 serviettes
- K-way (en fonction du temps)
- Crème solaire
- Maillot de bain (pas de short)
- Pull
- Un sac à dos assez grand pour faire sac de sport
- Carte d'identité
- Une paire de chaussure confortable

Argent de poche et objets de valeurs

Pas plus de 40€ d'argent de poche, que votre enfant gèrera lui-même ou qu'il confiera au Directeur du séjour. Evitez les objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de casse.

Ce Trousseau peut servir d'inventaire pour la fin du séjour notamment lorsqu'il faut refaire la valise pour veillée à ne rien oublier. Il est possible de modifier les quantités et d'y ajouter des éléments



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le :

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »